

SOMMAIRE

1 - CONCERTONS, CONCERTONS ...
2 - CONCERTONS, CONCERTONS ...
3 - SUR LE FRONT DU CONGRES...
4 - RENCONTRES
5 - RENCONTRES

6 - LE DEBUT DE CARRIERE, FIN DE CARRIERE,
UN NOMBRE CROISSANT DE CONTRACTUELS
7 - CAP ET ENSEIGNEMENT GENERAL
LA FIN D'UNE CERTIFICATION
8 - DU DISCOURS TRES SPECIEUX
SUR LA REFORME DU COLLEGE

Concertons, concertons... ou NPAI ? (N'habite pas à l'adresse indiquée ?)

Monsieur DUWOYE, Directeur des Personnels Enseignants (9 juin 2004)

Monsieur le Directeur,

Vous avez reçu notre organisation le 5 décembre et vous venez de faire répondre à notre nouvelle demande d'audience qu'il n'y avait rien de nouveau à nous communiquer.

J'en suis quelque peu étonné et ce d'autant plus qu'en ce qui nous concernait, nous avons avec vous des dossiers à évoquer qui sont restés sans réponse, et parmi eux notamment :

- la massification de la précarité dont il ressort des tableaux officiels qu'elle pourrait être quatre fois plus élevée dans la voie professionnelle que dans les autres voies et que se poursuivent des recrutements précaires sans titres non intégrables dans le processus d'un dispositif Sapin qui n'a pas franchement fait la démonstration de son efficacité.

- des conditions d'accès à la hors-classe des PLP qui traduisent un retard évident des carrières des PLP par rapport aux autres corps alors même que tous relèvent du même dispositif de revalorisation de 1989.

- les lourdes amputations dans les recrutements des PLP, la question des listes complémentaires et du mécanisme qui privilégie les concours du CAPES et du CAPET au détriment de celui des PLP.

- la question de la possibilité d'enseignement statutaire des PLP au niveau III, à égalité de titres et recrutements avec les certifiés, sans laquelle la confiscation des emplois de PLP pour le compte des certifiés ne peut apparaître que comme une prébende.

- le refus de vos services d'examiner les détachements des certifiés dans le corps des PLP sans motif et alors même que le statut des PLP autorise ce détachement et a réduit de 5 à 2 ans la durée probatoire nécessaire pour les intéressés afin d'obtenir leur intégration dans le corps des PLP.

En clair, pour vos services, il est logique que les PLP puissent revenir renforcer le corps des certifiés par la voie de liste d'aptitude ou de détachement, mais il est interdit aux PLP, corps proclamé comparable, de bénéficier des mêmes dispositions pour l'accueil des certifiés !

Nous souhaitons également pouvoir vous parler des expérimentations que nous contestons de promotions au mérite initiées par deux recteurs et les conséquences qu'elles vont entraîner.

Nous souhaitons enfin être un peu plus éclairés sur les conséquences de l'application de la loi d'orientation de la loi de finances en matière de gestion du tandem emplois/postes et de structuration par grade.

Nous nous permettons donc d'insister pour que vous puissiez nous accorder le temps d'écoute nécessaire.

A défaut, nous prendrons acte et exprimerons aux personnels l'attention et l'écoute dont ils sont l'objet de la part du Ministère.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Lettre sans réponse

Bernard PABOT
Secrétaire Général

Monsieur Claude THELOT, Président du Haut Conseil de l'Evaluation de l'Ecole (26 mai 2004)

Monsieur le Président,

Votre Commission vient de rendre public "une synthèse" des réponses du débat sur les vingt-trois propositions pour préparer le contenu de la nouvelle loi d'orientation annoncée de l'Education.

La Fédération E.I.L., et le SNETAA E.I.L. exclu du Conseil Supérieur de l'Education il y a quelques années au terme d'un opportun recentrage juridique, ont largement été tenus à l'écart des concertations, nonobstant l'unique entretien que vous avez bien voulu nous accorder.

Force est de constater aujourd'hui la grande faiblesse des réflexions présentées sur un enseignement professionnel qui accueille, même si d'aucuns considèrent comme inconvenant de le préciser, près d'un tiers d'une classe d'âge avant la sortie du système éducatif.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que les

propositions de l'Etat et des partenaires sociaux pour inciter à l'externalisation de la formation professionnelle initiale se multiplient.

Il s'agit du droit à la formation tout au long de la vie, de la mise en œuvre de la seconde chance, de la relance de l'apprentissage, du contrat de professionnalisation, et notamment du droit individuel à 20 heures de formation par an.

Il s'agit des dispositifs annoncés que ce soit la cohésion sociale ou la future loi sur l'emploi.

Un silence de l'Education Nationale volontairement affiché pourrait conjuguer à la réaffirmation sans nuance du collège unique, augurer de la volonté des pouvoirs publics de revenir sur l'obligation faite en 1989 d'accueillir une voie professionnelle et de conduire 100 % des élèves à un niveau V de qualification.

La Fédération E.I.L., et son principal syndical, le SNETAA, dont la représentativité est à l'évidence incontournable et incontestable dans l'enseignement professionnel public, sollicitent une nouvelle rencontre.

Nous nous tenons à votre disposition pour en arrêter la date à votre convenance.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Lettre sans réponse

Bernard PABOT
Co-Secrétaire Général E.I.L.

Monsieur Dominique PERBEN, Ministre de la Justice (14 janvier 2004)

Monsieur le Ministre,

Vous avez été l'auteur en 1997 d'un texte devenu loi dont plusieurs articles réglementent les modes électoraux dans la Fonction Publique.

Ce texte connaît des applications de plus en plus perverses qui n'autorise plus le silence pour en avoir été victime à deux reprises et à deux élections différentes.

Le syndicat dont j'ai la responsabilité, le SNETAA, principal syndicat de l'Enseignement Professionnel Public, et la fédération qu'il a contribué à faire naître : E.I.L. (Efficacité, Indépendance, Laïcité) dont je suis le co-Secrétaire général, se croit autorisé à vous en faire état et à attirer votre attention.

Au motif de la création politicienne de syndicats autour du Front National et à la demande de certaines confédérations, vous avez fait adopter par l'Assemblée Nationale un texte qui préconise pour les élections professionnelles des fonctionnaires une possibilité de représentation irréfragable pour les confédérations et les fédérations.

- une représentation systématiquement autorisée aux élections des fédérations présentes dans la fonction publique et qui concourent au Conseil Supérieur

- un mécanisme systématique de vérification de représentativité de toutes les organisations syndicales laissée à l'arbitraire total d'interprétation de l'employeur concerné c'est-à-dire de l'Etat au travers de ses Ministères.

Cette dernière disposition soulève aujourd'hui de nombreuses interprétations qui conduisent à faire de votre texte un texte liberticide et à ouvrir des pratiques qu'on aurait qualifié en d'autres temps de totalitaire.

Sur la base de votre texte, le SNETAA présent à deux reprises aux élections des personnels de Direction s'est vu il y a 3 ans interdit d'élections par la simple grâce du tableau d'af-

fichage ministériel et au motif d'une prétendue non représentativité qui a sans doute rien à voir avec le fait que les équipes de Direction concernées avaient combattu fortement l'accord passé pour cette catégorie de personnels entre le Ministère et le principal syndicat concerné, seul signataire.

Depuis ce jour, deux syndicats de la fédération EIL créés il y a un, se voient interdire la totalité des cinq listes nationales déposées pour les Personnels Ouvriers de service et les personnels administratifs au motif cette fois d'une insuffisance de cartes syndicales collectées dans la seule année d'existence !

Cette question est sans doute sans aucun rapport avec le fait que les syndicats EIL et la fédération EIL se sont créés autour du SNETAA à l'issue de l'exclusion de ce dernier de la FSU dont il était fondateur en décembre 2001 par voie de justice et sans aucun délibéré du congrès fédéral.

C'est naturellement sans aucun rapport avec la fédéralisation systématique de l'Education Nationale contrainte à se présenter sur tous les champs syndicaux et que la meilleure façon d'étouffer une organisation syndicale, c'est de l'empêcher d'aller aux élections.

Il nous semble donc que votre loi débouche sur des procédures liberticides qui remet en cause des libertés fondamentales, celles des syndicats de défendre les personnels inscrites au Code du Travail et qu'elle donne lieu à des pratiques totalitaires dans la mesure où elle concentre des droits syndicaux sur des ayants-droits précédents dans l'objectif de construire des monopoles qui excluent toute autre construction syndicale nouvelle pour contraindre les adhérents à rester dans des structures qui s'éloignent des positions des adhérents.

Un tel mécanisme favorise les exclusions et les scissions et par voie de conséquence conduit à l'élimination des minoritaires c'est-à-dire à la réduction des idées et du débat et, par interdit de représentation ultérieure, à l'appauvrissement des effectifs du syndicalisme.

Votre loi réalise l'effet contraire de celui que vous aviez souhaité publiquement parce que vous avez sans doute sous-estimé la capacité des échelons administratifs à jouer de l'arbitraire et à lutter contre l'indépendance syndicale.

Nous nous permettons de transmettre par la présente la contestation que nous venons d'adresser au Conseiller du Palais de l'Elysée et au Conseiller du Premier Ministre.

Nous ne désespérons pas que vous preniez la responsabilité d'interroger, voire de prendre l'initiative de redonner un sens démocratique à la loi. Faute de quoi, votre loi aurait sans doute été plus dangereuse pour la démocratie que tous les syndicats SUD-LCR réunis et que vous cherchiez sans doute en toute honnêteté intellectuelle et dont nous étions, à combattre.

Mme ROCHE et moi-même, se tiennent à votre disposition pour tout contact que vous jugeriez utile.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Françoise ROCHE
Bernard PABOT
Co-Secrétaires Généraux d'EIL

Lettre sans réponse

Concertons, concertons...

SUR LE FRONT DU CONGRES...

ALLOCUTION DE CHRISTIAN LAGE

(Complément au rapport d'Activité de Bernard PABOT, le 4 mai 2004)

Chers collègues, chers camarades, bonjour à tous

Bernard PABOT vient de vous annoncer son retrait et mon élection pour assurer sa relève à la tête de notre syndicat, du SNETAA.

Assumer la suite de Bernard PABOT me paraît à la fois simple et très compliqué. C'est un aspect très paradoxal !

C'EST SIMPLE :

car le SNETAA a déjà une longue histoire qui lui a permis de construire notre identité, notre spécificité, nos valeurs :

indépendance - laïcité - défense et promotion de l'enseignement professionnel initial public. OUI, le SNETAA est bien un syndicat atypique dans le paysage du syndicalisme d'aujourd'hui. Il est un des derniers basés sur un syndicalisme d'adhérents. Vous êtes là, rassemblés dans votre diversité, pour en témoigner :

- ainsi sans vous le SNETAA n'est rien !
- ainsi sans vous le Secrétaire Général n'est rien !

Ce XXXIIIème Congrès National démontre, si besoin était, que tu as su Bernard, préserver et maintenir notre syndicat, cet outil au seul service de nos adhérents, engrangeant à chaque fois que c'était possible les avancées et les acquis pour l'ensemble des PLP.

Tu as aussi compris que la défense de l'enseignement professionnel, des PLP, du SNETAA passait par la nécessité de ne pas lutter seul. Malgré cela, nous avons quitté la FEN et nous avons été exclus juridiquement de la FSU que nous avions contribué à créer car le SNETAA n'a jamais voulu renier ou composer avec ses mandats, ni se coucher devant qui que ce soit. C'est notre force même si c'est lourd à assumer ! **C'est ce qui conditionne le pari de notre fédération : d'EIL.**

C'EST COMPLIQUÉ :

car l'enseignement professionnel est dans une situation inquiétante avec à l'horizon de nombreuses menaces :

- régionalisation de l'enseignement professionnel
- bac pro 3 ans
- deuxième chance-formation tout au long de la vie
- baisse des recrutements des PLP pour un tarissement du corps
- gestion déconcentrée et affectation différenciée vers un corps unique ..

C'est le contenu du rapport d'activité que Bernard vient de nous faire et qui nous permettra de débattre aussi de nos conditions de travail, de l'exercice de notre métier.

Cette situation tu nous l'as dépeinte dans sa réalité. On peut vouloir ne pas la voir, se voiler la face, pourtant elle est là, elle ne se changera pas pour autant !

Voilà ce que nous allons devoir affronter.

Tu as bien pointé le double problème qui est maintenant le nôtre :

- le devenir du syndicalisme, donc du SNETAA
- le devenir de l'enseignement professionnel, donc des PLP, donc du SNETAA

Cette tâche paraît désespérée. Nous pourrions être désemparés mais NON, nous avons encore des cartes à jouer, OUI nous demeurons en capacité de poursuivre notre combat.

C'est ensemble unis et rassemblés que nous serons forts.

C'est aussi l'enjeu fondamental des prochaines élections professionnelles qui doivent nous mobiliser d'ores et déjà car notre victoire passe par l'augmentation du nombre de nos syndiqués, en effet faire adhérer n'est pas le rôle des responsables mais la mission de tous ! **Le SNETAA encore renforcé, c'est moins de menaces sur l'enseignement professionnel.**

Cette capacité que conserve le SNETAA à penser et à peser dans tous les débats, c'est en partie à toi Bernard que nous le devons. Depuis 12 ans à notre tête, tu as su te battre sans compter et toutes ces années tu nous as montré le chemin.

Ce chemin il reste tracé même s'il est à adapter !

Alors assez de paroles mais deux derniers mots : merci Bernard ! Ce merci tu ne l'as jamais recherché car tu as toujours agi au nom de tes convictions, de tes valeurs et en respectant les mandats que le SNETAA t'avait donnés.

Ce remerciement passe simplement par mes applaudissements à ton action comme je vais demander à tous les collègues, à tous les camarades de te renouveler leurs applaudissements.

Cérémonie de fin de fonction de Bernard PABOT

Monsieur le Maire,
Monsieur le Premier Adjoint,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues, chers camarades,
Mon cher Bernard,

C'est le traditionnel moment du repas fraternel. Cet instant est toujours important car il permet de conjuguer un moment de fraternité aux efforts que nous avons effectués.

Cet instant revêt un aspect particulier cette année, pour ce Congrès, car tu as voulu, Bernard, qu'il soit celui de ta relève.

une si longue vie !

Non encore par la durée mais par l'intensité et le rythme avec lesquels tu as mené ta monture sous un double axiome : réflexion = action.

"Et tu bois cet alcool brûlant comme ta vie, Ta vie que tu bois comme une eau de vie. »

Tu es né au siècle dernier. Je te rassure, je ne donnerai pas la date car tu es encore à un âge où les anniversaires restent encore des fêtes. Par contre, tu es né alors que ce siècle avait plus de deux ans, dans un pays de couleurs et de senteurs : le Sénégal.

une si longue vie, une si longue marche

Enseignant de mathématiques, tu ne l'avais jamais oublié. J'ai ainsi pu apprendre, au cours d'un débat ce qu'était une courbe de Gauss inversée. Comme tes élèves ; je l'ai bien sûr oublié.

Tu es ensuite devenu voilà trente ans, en 1974, Conseiller en Formation Continue (CFC) au GRETA d'Oyonnax dans l'Ain.

Tu as milité très tôt au SNETAA de l'académie de Lyon. Vivant dans l'Ain, tu ne pouvais qu'en devenir numéro un : tu as été Secrétaire Départemental de l'Ain. Puis, tu es devenu Secrétaire Fédéral de la FEN sans jamais oublier le combat avec le SNETAA, pour le SNETAA.

Secrétaire National du SNETAA, responsable du secteur pédagogie ; tu es devenu Secrétaire Général en 1992.

Riche année ! La scission d'avec la FEN, partie par ailleurs de l'académie de Lyon.

Académie avec laquelle tu as toujours conservé des liens privilégiés et qui a toujours pu compter sur toi, ton aide et ton soutien.

Depuis notre histoire a été riche. Sans emphase, je te dis que ton nom sera associé aux principaux acquis des PLP. Rien que pour cela tu mérites toute notre reconnaissance. Ainsi, personne ne peut nier que les PLP te doivent en grande partie le passage à 18 heures pour l'enseignement professionnel.

Chèvre de feu et non taureau, tu as dû batailler ferme pour faire avancer nos revendications et engranger nos avancées. Je crois simplement que *tu avais rêvé d'un autre monde* pour les PLP et que tu les y a conduits.

Tu me fais penser à cette image des instituteurs qui ont assis l'instruction publique voulue par Jules Ferry :

Bernard, tu es un hussard noir de la République.

Tu as su nous confirmer que dans un monde basé sur l'éphémère, les valeurs ne sont pas mortes et qu'elles peuvent encore unir et rassembler.

Tu as bien un héritage à transmettre et c'est ensemble que nous en serons les garants. Que tu le veuilles ou non, tu es entré dans l'histoire du SNETAA que tu as marqué de manière indélébile. Tu es entré, et pas par effraction comme certains, dans l'histoire du syndicalisme. Sans me tromper, je crois que tu avais fais tien ce proverbe chinois :

Celui qui sait qu'il ne sait pas, éduque-le

Celui qui sait qu'il sait, écoute-le.

Celui qui ne sait pas qu'il sait, "Veille-le".

Celui qui ne sait pas qu'il ne sait pas, fuis-le.

Toutes ces années, dont douze à notre tête, tu n'as pas lutté seul. Tu as rencontré de nombreux compagnons de route.

Cela t'a d'ailleurs condamné à connaître les mesquineries, les petitesse de l'âme humaine, les abandons, les trahisons.

Par contre, tu as aussi rencontré des individus qui font qu'il ne faut pas désespérer des hommes, qui vous réconcilient avec le genre humain.

Aussi, pour ce repas fraternel, un certain nombre de ceux que tu as appelé les "poids lourds", sont ici avec toi, pour toi : Jacques, Michel, Hélène, Paul...

Permettez-moi un salut particulier à Paul Claustres, sans lui, sans sa confiance, sans sa formation, je ne serai pas là !

Parmi ces "poids lourds", il en est un autre : *Parce que c'était toi, parce que c'était lui* Francis. Tu as accompagné Bernard toutes ces années avec une seule devise : *Mon honneur s'appelle fidélité.*

Tu as choisi de rester dans des tâches souvent ingrates, l'organisation, la trésorerie... tâches qui si elles ne sont pas bien accomplies vous compliquent la vie.

Tu as choisi de servir Bernard, au sens du service de l'Etat. Il a pu se reposer sur toi. Sans ce travail de l'ombre, rien n'est possible. Alors, nous devons, le SNETAA doit aussi t'en remercier car nous te devons beaucoup.

Ainsi mes camarades vous avez construit, jour après jour, le SNETAA en nous apprenant que nous ne devons pas nous contenter de revendiquer mais que nous avons un devoir d'exigence.

Bernard, Francis nous ne vous oublierons pas ! Aussi, nous allons vous remettre le témoignage symbolique de notre reconnaissance :

André au nom du National

Nicole et Nicolas au nom des académies

LE SNETAA PLAIDE...

Audience Laurent Hénart : Secrétaire d'Etat à l'Insertion professionnelle des Jeunes

Une délégation du SNETAA : B. PABOT, Ch. LAGE, C. LANG a été reçue par Laurent Hénart et son Directeur de Cabinet : Pierre Trouillet.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale du SNETAA pour l'enseignement professionnel alors que J. L. Borloo prépare une loi sur la cohésion sociale avec un volet insertion professionnelle dont a la charge L. Hénart.

Le SNETAA a expliqué qu'il fallait reconnaître une véritable place à l'enseignement professionnel, à la fois gage de la citoyenneté des jeunes garantie par le respect de la laïcité à l'école. L'objectif de la loi de 1989 de 100 % d'une classe d'âge quittant le système scolaire avec au moins un niveau V doit être tenu et réaffirmé. Il s'agit bien de s'intéresser à tous les publics, notamment ceux en difficultés. Pour autant, la seule réponse par le développement de l'apprentissage n'est pas pertinente. Aussi nombreuses sont les questions sur les évolutions structurelles liées à la mise en place du contrat de professionnalisation, du principe de la seconde chance qui ne doit en rien obérer la première.

L. Hénart a rappelé la priorité à l'emploi et donné deux constats :

- le système de formation ne laisse par une part suffisante à l'expérience et à l'alternance ;
- les sorties sans emploi, sans qualification, sont trop importantes.

A partir de là, L. Hénart ne souhaite privilégier aucune des trois voies mais développer les trois en même temps. Il souhaite un accompagnement individualisé jusqu'au premier emploi et amplifier le droit à formation. La loi sera bien un plan de cohésion sociale à 5 ans.

Le SNETAA a réaffirmé la nécessité de redresser l'enseignement professionnel.

Cette réunion nécessaire ne rassure pas pour autant sur le fond des dossiers, en effet avant de donner une seconde chance, il faut réellement contribuer à la première qui implique un véritable effort du système éducatif pour offrir un parcours qualifiant et diplômant à tous les jeunes.

Audience François FILLON, Ministre de l'Education Nationale

Le Ministre de l'Education Nationale François Fillon, a reçu une délégation de la Fédération EIL le 10 juin 2004. Celle-ci était composée de B. PABOT, F. ROCHE et de Ch. LAGE.

Le principal syndicat d'EIL, le SNETAA, a ainsi largement évoqué l'enseignement professionnel et fait part de ses nombreuses inquiétudes sur le secteur.

Pour commencer, il a été remarqué le manque évident de concertation entre les services du ministère et le principal syndicat qui plus est, est majoritaire dans l'enseignement professionnel.

Ensuite, tous les dossiers du moment ont été abordés :

- le Bac Pro 3 ans que nous condamnons ;
- la mise en place de la 3^{ème} diversifiée et la place de la culture professionnelle au collège mais aussi le devenir des 3^{ème} PVP en LP que nous revendiquons ;
- les élèves en difficultés qui sortent du système scolaire sans qualification ;
- les poursuites d'études des élèves après un Bac Pro
- ...

Une autre partie du débat s'est amorcée à propos de la loi d'orientation sur l'école qui vise à changer celle de 1989. Le SNETAA a clairement demandé que soit enfin matérialisée la place de l'enseignement professionnel au sein du système éducatif, seul gage de l'égalité des trois voies d'orientation.

Le ministre F. FILLON nous a déclaré qu'au contraire il souhaitait valoriser l'enseignement professionnel. Toutefois, il ne voulait pas minorer un dispositif par rapport à un autre et il pensait que l'alternance devait être développée.

A propos de l'élaboration du projet de loi d'orientation sur l'école, il nous a affirmé que les réflexions perduraient car elle ne serait pas prête avant début 2005 et qu'il n'entendait pas abroger celle de 1989 mais seulement la modifier ainsi que ses annexes.

Cette audience de presque deux heures s'est déroulée dans une ambiance détendue et très courtoise.

Le Ministre a exprimé sa volonté d'une étroite concertation, ce qui nous conduira à de nouvelles rencontres.

EIL rencontre le Recteur Daniel BLOCH : Pour une vraie découverte professionnelle en 3^{ème}.

EIL et son principal syndicat, le SNETAA a rencontré le Recteur BLOCH jeudi 10 juin pour échanger quant aux propositions qu'il a faites dans son pré-rapport sur la nouvelle troisième dite de « découverte professionnelle ».

Nous avons fait part de notre accord globalement concernant son pré-rapport et plus particulièrement sur l'implantation de la 3^{ème} « 6 heures » en Lycée Professionnel. Concernant la 3^{ème} diversifiée « 3 heures » en collège, comme nous le préconisons, cette classe ne doit pas priver les élèves d'une seconde langue obligatoire.

Nous avons fait part de la volonté des PLP d'intervention, dès la classe de 4^{ème}, dans le travail d'information et d'orientation.

Cet entretien de deux heures a été globalement positif.

Reçu par le ministre Fillon dans l'après-midi, le SNETAA a longuement développé l'intérêt des propositions du rapport BLOCH et son refus de la liquidation des formules actuelles d'accueil des élèves en difficultés sous couvert du renforcement de l'unité de la 3^{ème}.

Audience au Ministère avec M. Rolland JOUVE, Conseiller Technique chargé des relations sociales et institutionnelles et M. PATOZ, Conseiller Technique (2 juin)

Thèmes abordés :

- les nouveaux concepts de formation tout au long de la vie et la seconde chance
- la décentralisation
- la prochaine loi d'orientation sur l'école
- les structures pédagogiques :
 - * la nouvelle 3^{ème} diversifiée
 - * la situation des SEGPA
 - * le Bac Pro 3 ans
 - * l'offre de proximité de formation

Quelles dimensions nouvelles à donner au secteur public d'Education compte tenu de l'arrivée de nouvelles règles notamment la décentralisation ?

L'Ecole aura-t-elle encore comme vocation la qualification de tous les jeunes conformément à la loi d'orientation de 1989 qui fait obligation au service public d'Education d'amener 100 % des élèves d'une classe d'âge au niveau V ?

Quelle sera la place du lycée professionnel dans le nouveau paysage éducatif sachant que le démontage et les déréglementations s'accroissent : suppression prévue des 4^{ème} et 3^{ème} T, des 3^{ème} PVP, légalisation du Bac Pro 3 ans, fermetures des formations qualifiantes pour les élèves de l' AIS, absence de mise en réseau cohérente des SES/SEGPA/ EREA/LP ...

Sur la troisième diversifiée, le M.E.N. par l'intermédiaire de ses représentants a fait les réponses suivantes :

- nécessité d'un socle commun de connaissances pour tous quelle que soit la façon d'apprendre ;
- l'option 3 heures est destinée à aider l'élève à découvrir la voie professionnelle et faire un choix d'orientation ;
- confier les élèves en difficulté à des enseignants qui maîtrisent des pédagogies qui "fonctionnent" pour une orientation positive dans une filière ;
- l'option 6 heures : l'enseignement professionnel serait de la responsabilité du lycée professionnel.

Sur la prochaine loi sur l'Ecole, le M.E.N. souhaite affirmer l'obligation de résultats pour l'Ecole, soit le "zéro défaut", dans des formes qui restent à définir et que le M.E.N. se propose de décliner.

Peut-être en fonction des pressions de certaines fédérations syndicales ?... alors que le SNES qualifie de "régressif" un projet qui tendrait à faire sa place à la dimension professionnelle de la culture et la voie professionnelle dans le service public d'Education ?...

Pour sa part, et a contrario, le SNETAA EIL considère que le projet manque d'ambition dans la reconnaissance des spécificités de la voie professionnelle.

EIL rencontre le Directeur de la DESCO au Ministère vendredi 18 juin : Comment retoquer les propositions du rapport BLOCH pour garder le collège unique ?

Jean-Paul De Gaudemar, Directeur de la Desco, a reçu EIL et le SNETAA.

Les points abordés ont été successivement : l'annulation par le Conseil d'Etat de la circulaire du Bac Pro 3 ans, la réforme du collège et la mise en place de la 3^{ème} dite "diversifiée", la déprofessionnalisation des SEGPA, etc...

Un bras de fer s'annonce contre l'administration qui, en conséquence de l'arrêt du Conseil d'Etat décide d'un nouveau projet de décret sur le Bac Pro 3 ans. Le SNETAA avait obtenu gain de cause mais l'administration s'obstine tentant de pérenniser l'administration. Nous poursuivrons la lutte pour le respect du Baccalauréat Professionnel.

Les propositions de pré-rapport BLOCH ont été retoquées pour satisfaire la pensée unique du collège unique et nier la culture professionnelle comme si elle n'était pas une partie intégrante de la culture.

D'autres points ont été évoqués et les points de vue divergent fortement entre nos syndicats et la Desco.

Il serait temps qu'elle admette les évidences et qu'elle comprenne qu'elle ne peut pas toujours passer en force sur des dossiers d'une telle importance.

Les personnels doivent être entendus et respectés.

Dossier par dossier nous continuerons à défendre l'Education Nationale contre toutes les tentatives de déréglementation et de l'arbitraire.

LE SNETAA-EIL RECU A MATIGNON

Une délégation du SNETAA-EIL a été reçue pendant près de deux heures en audience le 14 juin par Monsieur Roger, Conseiller à l'éducation auprès du Premier ministre.

Outre les problèmes de représentativité syndicale et de ses conséquences (formation syndicale...), les responsables du SNETAA ont abordé les dossiers relatifs à la décentralisation (personnels ATOS et IATOSS, Plans Régionaux de Formation Professionnelle ...), ainsi que le devenir de la formation professionnelle initiale. Sur ce dernier point, les responsables du SNETAA ont fait part de leurs inquiétudes quant à la volonté de son maintien au sein du service public d'éducation à partir de trois exemples

Le devenir de l' AIS, pour lequel il n'y aurait plus de place spécifique en collège ; les élèves devant tous recevoir un " minimum de culture commune "

Les classes de 3^e de découverte professionnelle, à l'horaire d'enseignement professionnel trop court pour permettre une véritable culture professionnelle dépendante des collèges et pour lesquelles les Lycées Professionnels deviendraient des sous traitants

Le compte rendu du grand débat sur l'éducation, qui fait peu de cas de l'enseignement professionnel.

Enfin les délégués du SNETAA-EIL ont attiré l'attention de Monsieur Roger, Conseiller à l'éducation auprès du Premier Ministre sur les risques que présente le baccalauréat professionnel en 3 ans non seulement de destruction de la formation professionnelle initiale, mais aussi d'atteinte au service public.

Monsieur Roger, Conseiller à l'éducation a écouté avec attention la délégation du SNETAA. et a été sensible à certains des arguments avancés. Le SNETAA-EIL espère que les réponses obtenues ne resteront pas de vains mots.

LE DEBUT DE CARRIERES DES ENSEIGNANTS : DES MESURES NECESSAIRES ATTENDUES MAIS ENCORE INSUFFISANTES ...

I. Un renouveau pour l'Indemnité de Première Affectation (IPA):

Cette indemnité créée en 1990 où le recrutement était difficile a été supprimée en 1996 car le nombre de candidats était devenu largement supérieur au nombre des postes ouverts au concours, va être réactivée sous une nouvelle forme.

L'IPA serait transformée en une Prime de Prise de Fonctions (PPF) pour tous les néo-titulaires.

La justification de cette prime reposerait sur la nécessité pour les nouveaux professeurs de s'équiper (livres, ordinateur ...).

La prime serait versée à tous le néo-titulaires, dès leur prise de fonctions et en une seule fois pour un montant de 2000 ☐.

2. Du changement dans les premiers échelons :

Situation actuelle

PLP Classe normale					
Echelons	Indices		Avancement au Grand Choix	Avancement au Choix	Avancement à l'Ancienneté
	Brut	Majoré	Durée dans l'échelon	Durée dans l'échelon	Durée dans l'échelon
5 ^{ème}					
4 ^{ème}	480	415	2 a	2 a 6 m	2 a 6 m
3 ^{ème}	450	394	1 a	1 a	1 a
2 ^{ème}	423	375	9 m	9 m	9 m
1 ^{er}	379	348	3 m	3 m	3 m

Pour accéder au 5^{ème} échelon il faut : 4 a au G.CH – 4 a 6 m au CH – 4 a 6 m à l'AN

PLP Classe normale					
Echelons	Indices		Avancement au Grand Choix	Avancement au Choix	Avancement à l'Ancienneté
	Brut	Majoré	Durée dans l'échelon	Durée dans l'échelon	Durée dans l'échelon
5 ^{ème}					
4 ^{ème}	480	415	2 a	2 a	2 a
3 ^{ème}	450	394	6 m	6 m	6 m
2 ^{ème}	423	375	6 m	6 m	6 m
1 ^{er}	379	348	3 m	3 m	3 m

Situation nouvelle envisagée

Pour accéder au 5^{ème} échelon il faudra : 3 a 3 m quelque soit l'avancement (alignement sur le Grand Choix), **soit un gain de 9 m au G.CH et de 1 a 3 m à l'ancienneté et au choix.**

Le temps de passage des autres échelons est inchangé.

FIN DE CARRIERE : LES PLP GRUGES

Le Ministère a diffusé récemment une statistique relative à la situation des classes et des échelons des personnels partant à la retraite

Elle fait apparaître ainsi que 62 % des départs à la retraite des certifiés s'effectuent en qualité de hors-classe et que cette proportion atteint 69 % pour les professeurs d'EPS. Ce chiffre n'est par contre que de 58,92 % pour les PLP.

On observe également que 19,9 % des certifiés finissent au 11^{ème} échelon contre 14,29 % pour les profs d'EPS. Ce chiffre est de 29 % pour les PLP. Ce qui tend à démontrer si besoin est encore la difficulté particulière que rencontrent les PLP pour le passage de la hors-classe.

Une fois de plus, ce sont les PLP qui font l'objet d'une attention particulière ! Cette situation est dénoncée par le SNETAA auprès de la Direction des Personnels, sans que naturellement elle s'en émeuve.

UN NOMBRE CROISSANT DE CONTRACTUELS

Une étude de la Direction des Personnels en date du 1^{er} avril 2004 établit à 15004 le nombre d'emplois de contractuels enseignants sur poste vacant hors emplois de suppléance.

Le nombre de personnes physiques est, compte tenu des temps partiels, nécessairement plus élevé.

Les contractuels occupent environ 4 % des emplois d'enseignants du second degré (hors suppléance). Mais leur répartition est très inégale.

Ils sont ainsi environ quatre fois plus nombreux dans l'enseignement professionnel que dans l'enseignement général. Le taux de précarité dans les LP-SES-EREA est sans doute aujourd'hui déjà au-delà des 10 %.

Après les lois Perben et Sapin, prétendument qualifiées de résorption de l'auxiliaire et de la précarité, nous voici revenus à la case de départ d'il y a plusieurs années.

Cette situation témoigne une fois de plus, à l'heure où le ministère concentre sur les PLP les réductions de recrutements et de titularisations, de choix troubles en faveur d'une déstabilisation de l'enseignement professionnel public.

Que veut le ministère, flexibiliser au maximum l'emploi pour pouvoir démonter pièce par pièce l'enseignement professionnel public ou y conduire des "expériences" à sa convenance du style apprentissage public, baccalauréat professionnel trois ans ou découverte professionnelle en collège ?

A moins qu'il ne s'agisse de réduire le nombre de titulaires pour faciliter un transfert ultérieur aux régions de notre secteur d'activité ?

Les principales académies concernées par la précarité sont la Guyane (18,9 %), la Guadeloupe (6,59 %), la Martinique (5,56 %) mais aussi Toulouse (5,18 %), Aix-Marseille (5,4 %).

Si le taux de précarité est 1,08 % en philosophie, il est 28,7 % en optique lunetterie !

La précarité massive dans les disciplines professionnelles où sont regroupés les 7000 contractuels de notre secteur (sur un total de 15 000 affectés sur poste), de 20 % des personnels à près de 80 % des personnels dans les disciplines professionnelles des PLP !

Le bilan est lourd.

Personne ne doit oublier qu'il n'est à l'évidence pas le fait du hasard !

CAP ET ENSEIGNEMENT GENERAL :
POUR UN
«KIT DE BASE
ENSEIGNEMENT GENERAL»
dit aussi « CULTURE COMMUNE »

Les bénéfices que les dédoublements réglementaires du « CAP Mélenchon 2001 » auraient pu apporter dans les divisions ont été de fait annihilés et placent aujourd'hui les Professeurs des disciplines générales dans des conditions de travail déplorables, au mépris de toute considération pédagogique et de toute reconnaissance de leur métier (Rappel : dédoublement au delà du 18^e élève dans la plupart des disciplines d'enseignement général, au delà du 15^e pour les Langues vivantes). En effet, les enseignements généraux « uniformisés » lors de la rénovation (pratiquement achevée) ont permis au Ministère de l'Education Nationale de faire des économies substantielles en favorisant les regroupements « verticaux et horizontaux » en jouant sur les seuils de dédoublement. Des programmes identiques pour toutes les spécialités, sans ambition, sans relation avec les Enseignements Professionnels, qui sont la négation même de la spécificité de l'Enseignement Général dans la voie professionnelle. Cette « uniformité » doit permettre, selon le Ministère, de faire acquérir à tous les élèves une « culture commune ». **Pour le SNETAA EIL, s'il y a intérêt pour l'enseignement bivalent de la part du Ministère, il ne peut se limiter à celui des moyens de gestion ; Or, pour notre organisation, il s'agit ici d'une manière simple (voire simpliste) de faire quelques économies de postes budgétaires.**

L'USINE A GAZ DU CCF

L'introduction de l'évaluation en contrôle en cours de formation en CAP pour les épreuves d'examen ajoute à l'absence de considération, dans l'exercice de leur métier, des PLP d'enseignement général, par la charge de travail qu'elle représente.

Techniquement :

Décret 2002-465 du 4 avril 2002 paru au BO n° 19 du 9 mai 2002 :
« quatre au moins des épreuves obligatoires... sont évaluées par contrôle en cours de formation... Les autre épreuves sont évaluées à la fois par un contrôle en cours de formation et par un contrôle terminal...(contrôle dit « mixte »)

Circulaire n°2002-108 du 30 avril 2004 parue au BO n°19 du 9 mai 2002
« ...il n'y a donc plus d'épreuves évaluées par seul contrôle terminal. Le règlement particulier du diplôme précisera, pour chaque épreuve, si elle est évaluée par CCF ou par contrôle « mixte »...les quatre épreuves précitées constituent un seuil minimum, l'intégralité des épreuves pouvant être évaluée par CCF si le règlement particulier prévoit cette possibilité... »

L' Arrêté du 17 juin 2003 paru au BO n° 29 du 17 juillet 2003 fixe les modalités d'évaluation de l'enseignement général au CAP, le nombre de situations d'évaluation, les coefficients. A l'issue de la session 2004, les dispositions (soit les anciennes modalités d'évaluation) sont abrogées pour tous les CAP.

Le SNETAA-EIL a, dès le début de sa mise en place, condamné l'évaluation en CCF, considérant qu'il s'agit en réalité d'une casse des formations.

Le CCF est rejeté par la majorité des personnels de la voie professionnelle, déclare un rapport publié par l'Inspection Générale en 2002. Dans le même temps, une enquête de la DEP (Direction de l'Evaluation et de la Prospective) a confirmé les arguments avancés par le SNETAA EIL : *87 % des PLP d'Enseignement Professionnel Théorique et Pratique et 74 % des PLP d'Enseignement général s'opposent à son extension dans toutes les épreuves.*

Les raisons du rejet du CCF par les PLP sont nombreuses : absence d'harmonisation des critères d'évaluation, absence d'accompagnement des enseignants par leur corps d'inspection, Commissions d'harmonisation inexistantes, désintérêt des professionnels. **Les réserves les plus fortes émises par les Professeurs de Lycée Professionnel : l'évaluateur est aussi le formateur, le caractère national des diplômes disparaît, la charge de travail supplémentaire est importante et le temps de l'évaluation est pris sur le temps de formation des élèves.**

Catherine LANG

LA FIN D'UNE CERTIFICATION DE QUALITE
POUR LES ENSEIGNANTS DE L'AIS ?

Décret n° 2004-13 du 5/01/2004

JO du 7/01/2004

RLR 723-3c

Paru au BO Spécial n°4 du 26 février 2004

Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap et certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Le décret n° 87-415 du 15 juin 1987 est abrogé.

Arrêté du 5/1/2004

JO du 7/01/2004

RLR 723-3c

Paru au BO spécial n°4 du 26 février 2004

Organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention d'enseignants chargés des aides spécialisées, des enseignements adaptés et de la scolarisation des élèves en situation de handicap

Circulaire n°2004-026 du 10/02/2004

RLR 723-3c

Parue au BO Spécial n°4 du 26 février 2004

Mise en œuvre de la formation professionnelle spécialisée destinée aux enseignants du premier et du second degrés préparant le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) ou le certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2 CA-SH)

Le **CAPA-SH** s'adresse aux enseignants du 1^{er} degré.

Le **2 CA-SH** s'adresse aux enseignants du second degré.

La formation de base : elle est de 150 heures à l'intention des enseignants intervenant en SEGPA, EREA et UPI (Unités pédagogiques d'intégration).

Elle prépare les enseignants titulaires qui le souhaitent au certificat.

La volonté affichée par le Ministère est d'intégrer tous les élèves dans les classes, y compris du secondaire. Notre organisation n'est pas opposée à ce principe, à condition qu'il soit profitable pour l'élève et que les conditions de travail des enseignants n'en soient pas aggravées, et dans ce cas, il est certain qu'une formation adaptée des enseignants est indispensable. Il n'en reste pas moins que cette formation ne peut être imposée tous les enseignants.

La généralisation d'une certification complémentaire telle que prévue dans la réforme des diplômes des enseignants spécialisés laisse craindre que l'on aboutisse, à terme, à une spécialisation dont le contenu n'est plus aussi dense que celui du CAP-SAIS, formation de spécialisation bradée qui serait alors inadaptée et inefficace parce qu'insuffisante.

Pour le SNETAA EIL, la réalité est toute autre : substituer une véritable formation d'enseignants spécialisés, supprimer les structures spécialisés sous prétexte de démocratisation et d'égalité pour tous les élèves, c'est, pour l'Education Nationale, être en phase avec la politique budgétaire imposée par le Gouvernement.

Catherine LANG

DU DISCOURS TRES SPECIEUX SUR LA REFORME DU COLLEGE

Le projet de la nouvelle 3^e dite « diversifiée », retoqué après le rapport du Recteur Daniel BLOCH, propose, pour les élèves, une diversité des parcours, dispositif « déroga-toire » mais permanent, destiné aux élèves en difficulté et à géométrie variable selon les degrés de difficulté (de 20 à 40 % du temps scolaire).

Loin de la découverte d'un métier et de l'enseignement des technologies des métiers dans le cadre d'un atelier, cette alternance en LP ou entreprise (ou les deux, soit « double alternance»), a pour objectif d'éloigner les élèves des structures du collège sans l'avouer vraiment et sans vouloir non plus les orienter définitivement vers la voie professionnelle. Les modalités de mise en œuvre, entre l'alternance « légère » et l'alternance « substantielle » sont on ne peut plus floues à ce sujet.

Le Lycée Professionnel (ou l'entreprise) aura donc à prendre en charge « physiquement » les élèves que le collège ne souhaite pas garder. Au passage, on peut s'interroger sur les vertus « rédemptrices » et formatrices de l'entre-prise.

L'enseignement de la « découverte professionnelle », prévue comme option « alternative » à la 2^e langue vivante dans la première mouture pour l'option « légère », devient facultative. Ce projet évacue du contenu du « socle commun » de base que doit posséder tout élève, futur citoyen, la connaissance des métiers et du monde professionnel. La volonté affichée est que cette option doit contribuer à une éducation à l'orien-tation. Néanmoins, elle ne permettra pas de mettre en place une orientation positive pour TOUS les élèves. Sur ces deux points, le SNETAA EIL estime que le pro-jet de la nouvelle 3^e manque d'ambition.

La projet ne laisse aucune initiative aux PLP sur le plan pédagogique (contenus de formation, évaluation). L'enseignement portera, « à l'initiative du collège, sur plusieurs champs professionnels ». Les élèves devront, par ailleurs, acquérir les connaissances prévues dans les programmes du Collège.

Notre organisation s'interroge donc sur le sens que prendra pour un élève, qui plus est démotivé, un «saupoudrage» de connaissances dans des domaines très variés. Les activités devront être porteuses de sens pour le collège, pas pour la voie professionnelle !!! Comprenez qui pourra !!!

Notre organisation s'étonne, d'autre part, de la demande qui est faite par la DESCO aux PLP de bien vouloir «promener» les élèves dans les entreprises. **C'est manifestement là faire preuve d'un grand mépris pour la voie professionnelle et les PLP. Notre organisation rap-pelle que les PLP sont des enseignants recrutés selon**

une spécialité déterminée et qu'ils enseignent dans des filières permettant l'accès à une formation qualifiante et diplômante selon des programmes bien définis.

S'il s'agit de créer une nouvelle mission pour les PLP (PLP « référent »), les modalités pratiques de cette nouvelle mission (décharge horaire, heures supplé-mentaires effectuées, etc...) ne sont pas précisées, ni les moyens supplémentaires accordés au Lycée Professionnel...

Enfin, notre organisation s'opposera à ce que des élèves de collège, qui plus est en échec scolaire, soient intégrés à des classes de Lycée Professionnel. Le mélange inconsi-déré de publics d'origine diverse est un non-sens péda-gogique et serait préjudiciable à l'ensemble des élèves, qu'ils soient lycéens professionnels ou collégiens. Le SNETAA est opposé à cette mesure qui ferait des PLP, des personnels « à tout faire » et transformerait les classes de Lycée Professionnel en classe « fourre-tout ».

Ce dispositif est, pour le SNETAA EIL la négation même des trois voies d'égale dignité et fait de la voie professionnelle, un appendice alternatif de remédia-tion à l'échec dans le collège unique.

Il met sur le même pied l'entreprise et le lycée profes-sionnel, ce qui signifie qu'il ne considère pas la voie professionnelle comme structure intégrée au service public d'éducation, et fait donc naître des inquiétudes pour l'avenir de l'enseignement professionnel et ses personnels (nouvelle loi d'orientation pour l'Ecole, décentralisation...)

Alors que notre organisation estimait que le rapport BLOCH contenait des avancées significatives pour la reconnaissance de la voie professionnelle, le SNETAA EIL est fermement opposé au projet du Directeur de la DESCO qui semble vouloir ignorer totalement la cul-ture professionnelle pour mieux soutenir la pensée unique dominante du collège unique, pourtant en fail-lite.

LA 3^e DIVERSIFIEE

Mise en œuvre prévue à la rentrée 2005, la 3^e diversifiée se substituera aux actuelles 3^e Techno et 3^e PVP. Le pro-jet d'arrêté prévoit que « *tout ou partie des enseigne-ments... peut être assuré en lycée professionnel.* », le choix d'affectation en lycée professionnel étant laissé aux parents.

Les enseignements de la découverte professionnelle seront dans tous les cas facultatifs et seront déterminés selon une carte académique. Les dotations éventuelles en moyens supplémentaires seront du ressort des recteurs.